| | |
|---|---|
| Présents : | 3 |
| Représentés : | 0 |
| Excusés : | 2 |
| QUORUM | 3 |

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-GARONNE**

# DÉLIBÉRATION n° 2018/162

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, au jour du dix décembre à quatorze heures, le Bureau du Conseil d'Administration s'est réuni au Service Départemental d'Incendie et de Secours, sur convocation de sa Présidente, Émilienne POUMIROL en date du 4 décembre 2018.

**Etaient présents :** POUMIROL Émilienne, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

**Etaient excusés :** DENOUVION Victor, SIMION Arnaud

**OBJET : BILAN SOCIAL**

**VU** l'avis favorable à l'unanimité des collèges des représentants du personnel et des représentants de l'établissement au Comité technique réuni le 27 novembre 2018

Conformément au décret 97-443 du 25 avril 1997 modifié, le bilan social du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne, établi tous les deux ans, vous est présenté.

**ENTENDU** le rapport de la Présidente,

**APRÈS en avoir délibéré,**
Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

**APPROUVENT** le bilan social 2018.

La Présidente du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Haute-Garonne,

Émilienne POUMIROL

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 13 DEC. 2018, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.